

Mairie de LOISY
Compte rendu sommaire de la séance Conseil Municipal
du 27 février 2026

Porté à l'affichage le 6 mars 2026

Le Conseil Municipal réuni le 27 février 2026, à 20h00, sous la présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire (12 présents, 3 pouvoirs)

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2026.

Les documents budgétaires ont été transmis 5 jours avant le vote du budget. Ces documents doivent dorénavant être communiqués au moins 12 jours avant la séance aux conseillers municipaux. Madame le Maire demande un sursoit à statuer car les conseillers ne peuvent pas délibérer valablement.

- **SURSOIT à statuer sur les points suivants :**

- vote du taux des taxes
- validation du résultat du budget assainissement
- vote de l'affectation du résultat du budget principal, intégration du résultat d'assainissement
- vote du budget prévisionnel 2026 du budget principal

- **DÉCIDE**, avec 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de participer au Fonds de Solidarité Logement pour 2026, ce qui représente une somme de 244.50€, soit 0.35€ par habitant.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de renouveler la convention cantine avec la commune d'Huilly-sur-Seille pour 2026, et **DÉCIDE** que la participation d'Huilly-sur-Seille sera de 8 056.00€ pour 2026.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle à l'APE pour le projet de cirque à destination des enfants des écoles (Madame Amandine MONCHAUX, Monsieur Dorian CHOSSAT et Monsieur Raphaël CHEVENET ne participent ni au débat ni au vote).
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'autoriser la bibliothèque à distribuer à la population le stock ancien de livres lors des puces organisées par l'APE.
- **PREND CONNAISSANCE des informations suivantes :**
 - Madame MEUNIER Andrée, doyenne de la commune, fête ses 100 ans.
 - Point sur l'organisation des élections municipales du 15 mars 2026.
 - Point sur les derniers travaux.

La Séance est levée à 22 heures.

Secrétaire de séance : Mariana DA SILVA

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de Loisy pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Madame le Maire,
Isabelle BAJARD,

Le secrétaire de séance,
Mariana DA SILVA